

Conditions de garantie

(Version 01/2023)

Conditions de garantie (valables à partir du 01.01.2023) Le système de management de la qualité mis en œuvre par la société Hymer-Leichtmetallbau GmbH & Co. KG répond aux exigences de la norme *DIN ISO 9001:2015*. Tous les produits Hymer ont été fabriqués à partir des meilleures matières premières et doivent satisfaire aux exigences de qualité les plus élevées. C'est la raison pour laquelle nous accordons une garantie comme suit :

1. Période de garantie

10 ans pour les produits de série du catalogue principal Hymer, 5 ans pour les produits de série de la gamme ALU-PRO Hymer. 2 ans pour les produits du configurateur Hymer et pour les techniques d'élévation spécifiques au client. Pour toutes les autres gammes, ainsi que les produits des secteurs des constructions spéciales et de la technique de véhicules, les droits de garantie légaux sont en vigueur.

2. Prestations de garantie

a. La garantie débute le jour de l'achat. Des factures et bons de caisse serviront comme preuve.

b. La garantie est limitée aux défauts de matériau pour les pièces en aluminium, en acier et en plastique. *Sont exclus les entraînements motorisés ou les équipements supplémentaires de type électrique, hydraulique ou pneumatique ainsi que leurs câbles d'alimentation – en l'espèce, les dispositions légales s'appliquent.*

c. La garantie n'est valable que pour des dommages survenus sur l'objet du contrat. Tous les autres droits (indemnisation, etc.) sont régis par les dispositions légales).

d. Les recours en garantie justifiés donnent lieu, à notre discrétion, à une réparation ou une remise en état à nos frais. Nous sommes en droit de livrer un produit comparable. Les produits défectueux deviennent notre propriété dès la réalisation des prestations de garantie.

e. Ces conditions de garantie sont applicables à tous les produits Hymer énumérés au chiffre 1, dont l'acquisition a été faite après le 31.12.2022.

f. Aucun droit à la garantie ne peut être invoqué pour :

- *les dommages résultant d'une usure normale, d'une manipulation ou d'une altération inappropriée, en particulier de modifications apportées à nos produits, ainsi que des défauts de produits ayant été complétés ou ayant fait l'objet de réparations non conformes.*
- *des défauts des produits dus au non-respect des instructions d'utilisation, à une utilisation non conforme, à un cas de force majeure, à une surcharge, à l'usage de la force ou à un défaut d'entretien et de maintenance.*
- *des écarts mineurs par rapport à l'état normal, dont l'incidence sur la valeur et l'aptitude à l'emploi du produit est négligeable.*
- *des dommages résultant d'un envoi dans un emballage non adapté au transport.*
- *des coûts provenant du démontage ou du montage, du contrôle des pièces en question et des réclamations pour perte de bénéfices ou dommages-intérêts.*

g. La capacité de livrer des pièces de rechange (ainsi que des pièces d'usure) se limite à la période de garantie indiquée ici et/ou aux droits légaux à garantie dus à l'acquéreur sur le produit principal.

h. La droit à la garantie doit être invoqué sans attendre et dans les délais de garantie.

3. Réexpédition

Il incombe au bénéficiaire de la garantie d'expédier la marchandise vers le lieu de prestation (Hymer, Wangen), à ses frais et à ses risques et périls, pour vérification de principe du cas de garantie et constatation. En cas de reconnaissance de garantie, Hymer rembourse les frais pour le moyen de transport le plus économique. Les informations écrites sur les produits et les illustrations correspondantes contenues dans ce catalogue peuvent présenter des différences par rapport au produit réel. Sous réserve d'erreurs, de rectifications de prix et de modifications de conception.

4. Droits légaux

Les droits légaux de l'acheteur ne sont pas affectés par ces dispositions.